

UNIVERSITÉ RENNES 2
CERHIO UMR 6258

Amphithéâtre du Pôle numérique de Rennes Villejean
(bât.T amphi T1)

Mercredi 9 novembre 2016
09h30 – 16h00

JOURNÉE D'ÉTUDES

Statuts personnels et relations
économiques en Europe
(XIV^e-XIX^e siècle) :
Sources et méthodes d'analyse

Dossier de présentation :
présentation des participants
et résumés des interventions



CONTACTS

Organisation scientifique :

Michel TISSIER
michel.tissier@univ-rennes2.fr
 CERHIO UMR 6258

Organisation administrative :

Audrey COLLOC
audrey.colloc@univ-rennes2.fr
 02.99.14.17.75

Présentation générale du dossier

Les questionnements et les méthodes de l'histoire économique restent souvent cloisonnés et entrent difficilement en dialogue avec d'autres domaines de la recherche historique, par le jeu des spécialisations scientifiques ou à cause des préjugés disciplinaires. Les quatre historiennes et historiens rassemblés pour cette journée sont spécialistes de différentes périodes et aires culturelles. L'histoire économique proprement dite est parfois leur domaine principal de recherche, parfois pas. Leur point commun est d'avoir développé une connaissance approfondie d'un terrain de recherche précis, dans une approche que l'on peut qualifier de « micro », leur permettant d'aborder de façon très concrète les questions de la production économique, des échanges, de la répartition des charges et des profits à l'intérieur d'une communauté ou d'une société locale (rurale pour la plupart, mais pas exclusivement). En lien plus ou moins étroit avec les schémas théoriques de la discipline économique (avec ses controverses), cette approche les conduit à prêter une attention soutenue à deux questions méthodologiques majeures, débordant sur les champs de l'histoire politique, juridique, administrative, culturelle, religieuse.

D'une part, cette approche exige un effort constant pour préciser la façon dont il est possible, à chaque fois, d'utiliser des concepts fondamentaux de l'analyse économique : marché, propriété, monnaie, crédit, etc. En posant comme thème de la journée la question des « statuts personnels » et de leur rôle dans le déploiement des relations économiques, il s'agira notamment de montrer des façons de traiter les difficultés liées à l'usage de notions générales comme celle de « servage » (« servage médiéval », « second servage » en Europe centrale et orientale), voire à celui d'oppositions courantes (comme celle entre « libres » et « non-libres »). Dans nombre de cas, ces outils classiques traduisent mal la complexité observée par les historiens, la fluidité des passages entre certaines positions, ou la relativité des attributs attachés à des statuts présentés comme opposés. Ce qui conduit à s'interroger plus avant sur les représentations que les « contemporains » avaient de leur propre place dans les relations économiques auxquelles ils participaient.

C'est pourquoi, d'autre part, l'approche retenue par les quatre intervenants suppose une grande ingéniosité pour sélectionner, interpréter et mettre en relation des sources très inégalement nombreuses et riches, pour répondre aux questions de recherche qu'elles et ils se posent, et en particulier celles qui portent sur le sens des noms et des qualificatifs utilisés par les contemporains de l'époque étudiée. Ici, les outils d'analyse philologique viennent nécessairement compléter les éléments d'étude statistique ou de représentation cartographique que les sources particulières à tel ou tel terrain permettent de produire. Les résumés proposés ci-dessous par chacun des quatre intervenants ont pour objectif de présenter, de façon préalable, les types de sources qui fondent leurs recherches respectives, de les relier à un certain nombre de termes importants pour chaque cas, et d'introduire, pour les membres de l'assistance, les questions principales que pose l'étude de leur terrain particulier.

Lors de la journée, chaque intervention, d'une durée de 45 minutes, permettra à l'intervenant d'insister sur sa propre façon d'aborder ces questions méthodologiques, avec l'expérience de son terrain. La discussion qui suivra permettra des échanges sur les difficultés propres à chaque cas, mais aussi une mise en relation des démarches mises en œuvre par les uns et les autres.

Matin

9h30

Accueil et présentation générale de la journée par Michel TISSIER (Université Rennes 2 – Centre de recherches historiques de l'Ouest CERHIO UMR 6258)

***Acteurs locaux et dynamiques économiques
en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge***

9h40

Vincent CORRIOL (Université du Mans – CERHIO UMR 6258) :

La crise du XIV^e siècle, vue de la montagne jurassienne : gestion seigneuriale, statuts paysans dans une conjoncture complexe

La réflexion présentée ici part d'un constat effectué lors de mes recherches doctorales : dans les domaines jurassiens de l'abbaye de Saint-Oyend-de-Joux / Saint-Claude, la définition puis la mise en place d'un statut servile progressivement étendu à l'ensemble des tenanciers ruraux du monastère s'effectue sans grand heurt tout au long du XIV^e siècle, sans que les épidémies de peste, pourtant bien présentes, ne semblent constituer une rupture dans cette mise en place ; sans que les paysans concernés ne semblent non plus protester face à cette apparente péjoration de leur condition juridique et sociale.

L'analyse des contextes économiques et des stratégies paysannes et seigneuriales dans le contexte difficile du XIV^e siècle permet d'éclairer les modalités et finalement la signification de la mise en place de ce statut servile. Le monastère connaît depuis la fin du XIII^e siècle au moins une situation financière difficile : la crise des revenus seigneuriaux frappe aussi les grandes seigneuries ecclésiastiques d'Empire, obligeant les abbés à prendre en main la gestion seigneuriale. Cette réorganisation seigneuriale se manifeste principalement par une clarification des statuts des tenanciers, dont la variété est peu à peu réduite à deux conditions organisées autour de deux pôles principaux (libre / non-libre), dans une formalisation croissante des relations entre paysans et seigneurs.

Si l'impact exact des épidémies de peste reste encore à évaluer, il est évident que la vieille hypothèse de montagnes restée à l'écart des grandes mortalités doit être définitivement abandonnée. Le monastère sanclaudien résiste cependant plutôt mieux que d'autres ensembles seigneuriaux, grâce notamment à la diversification de ses revenus et à l'impact croissant du pèlerinage qui connaît dans la seconde moitié du XIV^e siècle son plus grand développement. Malgré la décline démographique, la réorganisation des statuts se poursuit sans grand heurt. Le mouvement de cristallisation des conditions trouve son aboutissement autour des années 1380, avec l'apparition des premiers affranchissements

individuel. Ceux-ci marquent la fin d'un processus : les statuts socio-juridiques correspondent désormais à des coutumes clairement définies, établissant une frontière étanche entre libre et non-libres et nécessitant une autorisation seigneuriale pour passer de l'un à l'autre.

On peut faire deux lectures convergentes de la mise en place de ce statut servile. De la part du pouvoir seigneurial, cette mise en place obéit à une logique de rationalisation de la gestion seigneuriale. La simplification des conditions induite par la fixation des statuts permet de mettre fin à une variété de situation individuelle qui ressortaient du cas par cas. Et face aux communautés rurales qui s'organisent, les abbés n'hésitent pas à lâcher du lest, déléguant aux collectivités la gestion des affaires courantes. La simplification des statuts traduit aussi une simplification du système de prélèvement seigneurial, organisé autour de la taille, d'abord personnelle puis réelle, et de la dîme, dont la part reste prédominante dans la perception fiscale. Ces deux redevances principales n'excluent pas une foultitude de prélèvements minimes, dont le cumul autant que leur caractère symbolique font cependant toute l'importance. Dans ce système, la mainmorte qui s'impose comme le vocable prioritaire de désignation du statut constitue le point crucial : elle permet de fixer les familles paysannes sur les terres et garantir la continuité de l'exploitation et donc des redevances. Elle est l'élément-clé qui permet au pouvoir seigneurial d'assurer la pérennité du contrôle seigneurial à la fois sur la terre et sur les hommes.

L'absence de révolte paysanne face à cet asservissement généralisé interpelle l'historien. L'analyse de l'impact du statut servile sur le quotidien des familles et des individus invite cependant à relativiser celui-ci. Les prélèvements seigneuriaux ne sont, somme toute, guère plus lourds pour les serfs que pour les libres, pour autant que l'on puisse les comparer. L'organisation collective des communautés permet aussi aux paysans une forme de résistance et de peser plus lourd lors des négociations avec le pouvoir seigneurial. De manière remarquable, les paysans ne semblent jamais contester frontalement le statut servile, mais témoignent d'une remarquable conscience de leurs intérêts. Les communautés œuvrent essentiellement à se faire garantir une autonomie quasi complète dans la gestion et l'usage des finages et notamment des incultes et terrains de parcours. L'orientation vers l'élevage qui s'affirme à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle est d'autant plus nette que les ressources de l'élevage ne font l'objet d'aucune taxation spécifique de la part du monastère. C'est peut-être ce qui explique la relative passivité des communautés ; c'est aussi sans doute ce qui fait des terres du monastère, îlot servile dans des terres pourtant réputées libres, une terre d'immigration et non d'émigration.

Vincent Corriol est maître de conférences en histoire du Moyen Âge à l'Université du Mans depuis 2008. Il a soutenu sa thèse de doctorat en 2008 à l'Université Paris I sous le titre « *De suo proprio corpore et legitimo matrimonio. Pouvoir, richesse et servage dans la Terre abbatiale de Saint-Claude (début XIII^e-début XVI^e siècle)* », dont il a tiré le livre : Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude. Étude sur la condition servile au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

Ses recherches se poursuivent autour de la question des communautés rurales et des relations entre paysans et seigneurs : formes de résistances, exploitation des finages, modalités et expression symbolique de la domination.

10h50

Isabelle THEILLER (Université Toulouse Jean Jaurès – FRAMESPA UMR 5136) :

Reconstruire la société du marché hebdomadaire à la fin du Moyen Âge : réflexions à partir du cas haut-normand

Dans l'historiographie française le marché hebdomadaire est présenté comme le cadre exclusif du commerce temporaire local, du commerce de détail et de proximité, tandis que la foire, son inséparable *alter ego*, se réserve le commerce de plus grande envergure et les échanges marchands. Si l'image a une part de réalité, incontestable, elle ne tient toutefois pas compte d'un ensemble d'autres facteurs attestant que le marché médiéval est quelque chose d'autrement plus complexe. Parmi eux, le fait que le marché ne soit pas la rencontre fortuite de personnes désirant vendre et acheter mais un droit concédé par le roi à un seigneur sous l'étroit contrôle des institutions royales ; qu'économiquement les revenus de nombreux marchés annuels soient très nettement supérieurs à ceux des foires ; que juridiquement, la sévérité de la justice du marché confère une valeur probante aux contrats passés en marché plénier ou encore qu'intellectuellement, les marchés servent des discours sur la moralité des échanges économiques et de la société médiévale. Comprendre le marché médiéval impose donc de reprendre l'ensemble de ces éléments institutionnel, juridique, économique et sociaux cela afin de poser une définition du marché dégagée des présupposés historiographiques. Au sein de cette définition, l'observation des acteurs du marché, de sa société, tient une place prépondérante. Elle permet d'identifier les personnes en présence, leur rôle ainsi que les fonctions qu'elles peuvent être amenées à occuper lors des échanges économiques réalisés sur les marchés.

Pour ce faire nous allons considérer le cas des marchés des bailliages hauts-normands de Caux et de Rouen entre le XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle. Ce cadre géographique offre aux chercheurs des fonds documentaires d'une grande diversité (sources institutionnelles, juridiques, seigneuriales, littéraires, etc.) ainsi qu'un espace économique dynamique, orienté vers le commerce maritime, le commerce parisien et, plus généralement, ouvert sur le commerce international. Sans exclure aucune typologie documentaire et afin de limiter l'impact des définitions contemporaines du marché hebdomadaire sur ces questionnements, la méthodologie propose de partir des sources afin de déterminer la manière dont la société du marché est décrite dans les documents médiévaux. Initialement terminologique, cette analyse permet de constater que pour le scribe du Moyen Âge, la société du marché est constituée de deux ensembles d'acteurs distincts mais pouvant tour à tour être acheteurs et/ou vendeurs : celui des *gens marchans*, définis par leur participation à l'activité commerciale, et celui des *gens de pais*, désignés par leur appartenance à un espace géographique délimité. Cette distinction simple cache en fait une importante diversité de situations et d'individus : marchands étrangers normands ou non normands, marchands locaux parmi lesquels on distinguera des marchands de la localité (ou de la seigneurie), des *gens de mestier* ou des marchands-bourgeois, et une foule anonyme et hétéroclite, sans appartenance socio-professionnelle et oubliés des sources, rejoignant le marché chaque semaine. Mais loin de n'être qu'une distinction terminologique ou une représentation figurative, ces deux groupes opposent également deux réalités juridiques et fiscales avec d'un côté ceux qui payent des taxes sur les échanges (achats et ventes) réalisés durant le temps du marché, et de l'autre ceux qui n'en payent pas. Ces réalités juridiques permettent

également de constater que pour l'Homme du Moyen Âge, le marché est ouvert à tous, sans distinction sociale, et qu'il n'est finalement qu'un reflet de la société médiévale.

Telle qu'elle apparaît dans les sources médiévales, cette société du marché trouve aussi un écho dans de nombreux discours religieux et moraux, sur les vices et les vertus de l'économie, du crédit, du commerce ou encore dans la définition de la juste mesure, de la juste qualité et du juste prix. Ce prix que les scolastiques estiment juste parce qu'établi par la société du marché : une société ouverte à tous les individus, sans distinction sociale ou fiscale, véritable miroir de la société chrétienne (de la Cité de Dieu). Une société dans laquelle s'opère l'équilibre des biens et des besoins, des biens et de l'utilité mais aussi un lieu où en cas de litige la communauté et l'autorité publique, garante du bien public, pourra exercer la justice. À l'inverse, cette société est également celle qui sera soumise à la tentation, aux vices que l'homme de bonne moralité devra affronter afin de gagner son Salut. En témoigne notamment le marché ouvert à tous les péchés décrit dans une œuvre littéraire rédigée vers 1360 par le duc Henri de Lancastre et dans lequel les sept péchés capitaux donnent vie à une société du marché qui entre en résonance avec celle que décrivent les sources de la pratique.

[Isabelle Theiller](#) est maître de conférences en archivistique et paléographie à l'Université Toulouse Jean Jaurès. Elle a soutenu en 2004 à l'Université Paris Diderot-Paris 7 une thèse de doctorat sur « Les marchés hebdomadaires en Normandie Orientale (XIV^e siècle – début du XVI^e siècle) ».

Ses publications sur les institutions économiques et commerciales et les pratiques économiques du Moyen Âge étudient les questions du marché, de la mobilité marchande, du crédit, de la comptabilité, ainsi que les enjeux politiques et administratifs qui leur sont liés (par ex. : « Jean VI Malet de Graville et la fondation de la foire de Châtres (1470-1475) : entre procédure institutionnelle et privilèges personnels », *Revue historique*, n° 668, 2013).

Après-midi

***Économie domaniale en Europe centrale et orientale :
institutions et pratiques (XVIII^e-XIX^e siècle)***

13h45

Benjamin LANDAIS (Université d'Avignon et des pays de Vaucluse – Centre Norbert Elias UMR 8562)

L'apprentissage de la propriété paysanne dans le Banat : expérimentations juridiques et économiques dans un domaine impérial habsbourgeois à la fin du XVIII^e siècle

L'histoire rurale a longtemps insisté sur la division de l'Europe moderne :

- À l'ouest de l'Elbe, la seigneurie se serait progressivement affaiblie. Ce cadre politique, judiciaire et économique de la vie paysanne n'aurait empêché ni le processus général d'enrichissement des paysans, ni celui de l'agrandissement de leurs propriétés, ni le renforcement des droits qui lui sont associés.

- À l'est, la soumission envers le seigneur aurait, au contraire, été confortée : un phénomène traditionnellement désigné comme le « second servage ». Il se serait traduit par une réduction de la taille des tenures paysannes, au profit d'un agrandissement des réserves seigneuriales, tandis que les redevances, en nature et en travail, n'auraient cessé de croître. Dans ce cadre, l'aristocratie foncière (*Junkers* prussiens ; magnats polonais et hongrois) aurait dominé l'économie rurale, grâce au contrôle de la production et des marchés d'exportations.

Une telle présentation, nécessairement schématique, ne rend compte ni des nuances locales ni de la complexité d'une société, qui ne se résume pas à une opposition entre serfs et seigneurs. Elle reste néanmoins pertinente, dans la mesure où cette distinction fait sens pour certains contemporains. Le second modèle est la cible de vives critiques au cours du XVIII^e siècle. La protection de la propriété paysanne est vue comme une nécessité juridique, économique et fiscale. Mais ces principes ne sont mis en pratique que de manière limitée. En raison de l'opposition nobiliaire, les expériences à grande échelle les plus poussées se limitent souvent aux domaines de la couronne, qui servent à la fois de laboratoires et de modèles.

Le Banat : la gestion extensive d'un domaine impérial

Situé aujourd'hui en Roumanie et en Serbie, le Banat a été conquis par les Habsbourg sur les Ottomans en 1716. Le nouveau souverain garde cette province sous son administration directe et en fait un domaine impérial. Cela lui permet de maintenir les institutions ottomanes, qui n'exigent qu'un contrôle très superficiel de la population, et d'éviter la reféodalisation du territoire, qu'aurait entraîné l'intégration au royaume de

Hongrie. Le prélèvement des redevances y est basé sur un système de capitation. Concrètement, les capacités contributives de chaque famille dépendent de la composition de leur ménage et de la taille de leur troupeau. La superficie des parcelles cultivées n'intervient à aucun moment : chacun est libre d'exploiter n'importe quelle terre, dans la limite de ses possibilités. Les paysans ne disposent sur elle d'aucun droit de propriété, mais uniquement d'un droit d'usage. Ni l'administration domaniale ni la justice provinciale habsbourgeoises n'interviennent dans la répartition des lopins. Cette tâche revient aux institutions villageoises, peuplées par les chefs de familles les plus aisés, et, surtout, aux puissants représentants des confédérations de villages : les *ober-knèzes*. Malgré la rareté des sources disponibles sur ces procédures essentiellement orales, il semble que deux pratiques de partage aient dominé : celle de la « communauté des biens », dans laquelle toutes les terres du finage sont redistribuées chaque année entre tous les habitants, et celle de la transmission héréditaire des terres au sein d'un lignage élargi.

Au sens strict du terme, les paysans banatais semblent libres : les documents administratifs les désignent comme « sujets », contrairement à leurs voisins hongrois, qualifiés de « serfs » (*jobbágyok*). Mais l'historiographie régionale s'est longtemps arrêtée à cette distinction nominale entre statuts pour prétendre que la province constituait déjà, à cette date, un îlot de liberté paysanne au cœur de l'Europe du second servage. Pourtant, les paysans du Banat, comme les autres, sont attachés à la terre de leur communauté de naissance. Tout déplacement, dans ou en dehors de la province, leur est interdit. La lourdeur des prélèvements provoque d'ailleurs la fuite de villages entiers jusqu'au milieu du siècle. La tendance s'inverse ensuite, car la croissance démographique permet un allègement individuel du niveau de contribution, qui reste stable à l'échelle globale. Dans cette économie principalement pastorale, seul un petit groupe d'éleveurs-marchands sort du lot. Leurs membres cumulent les fonctions de chefs communautaires, ce qui leur assure une répartition favorable des terres, des impôts et des corvées, et celles de *Praedianten*, c'est-à-dire d'exploitant d'immenses terrains de parcours – les *Praedien* –, affermés par l'administration impériale. L'appartenance à ce groupe, organisé en corps privilégié, fait d'eux des interlocuteurs incontournables du gouvernement pour le financement des initiatives économiques locales (commerce, manufactures, canaux, drainage).

Un laboratoire d'expérimentations juridiques et économiques caméralistes

Les hasards de la politique habsbourgeoise vont cependant bouleverser cette situation. En 1769, une nouvelle équipe est nommée à la tête de cette province-domaine. Soutenue par le jeune empereur Joseph II, elle applique le programme du caméralisme : un ensemble de doctrines à la fois politiques, économiques et juridiques, enseignées dans l'espace germanique depuis le début du siècle. Une des idées centrales de cette science de gouvernement est que la prospérité de l'État repose sur un tissu d'exploitations paysannes moyennes et autonomes. Le grand domaine y est critiqué, tout autant pour la taille de sa réserve que pour la limitation des droits de propriété des tenures paysannes. Même s'il en est proche par certains aspects, le caméralisme ne partage pas toutes les prescriptions libérales de la physiocratie française.

L'imposition de cet idéal se traduit par une intervention inédite de l'administration impériale dans l'économie rurale, entraînant une soudaine explosion de la production documentaire pour un objet délaissé jusqu'ici. La libre disposition des terres communautaires est abandonnée au profit d'un système d'enregistrement cadastral des

lopins familiaux. La mise en place du cadastre ne cherche pas à fixer l'ancien état de la répartition des terres, mais à créer *ex-nihilo* des droits de propriété foncière et une nouvelle organisation agricole du finage. Des lots familiaux sont créés, considérés comme propriété pleine et entière du chef de ménage. Chaque lot est insécable et transmissible au fils aîné. Les terres non attribuées peuvent être attribuées à des nouvelles familles ou louées aux habitants pour un an.

Cet apprentissage de la propriété familiale est vécu comme le passage brusque d'un ordre, où richesse et prestige reposent sur le bétail, à un autre, fondé sur le patrimoine foncier. Résistances et sabotages accueillent les premiers moments de la réforme, rapidement suivis par des plaintes communautaires et individuelles. L'égalisation des conditions économiques, que visent ces mesures, ne parvient qu'à déplacer les anciennes hiérarchies. Dans un contexte où la terre ne manque pas encore, les paysans les plus modestes gagnent peu à ce que leurs droits de propriété soient sécurisés, mais ils perdent les droits d'usage des vastes terres communautaires, que peuvent toujours exploiter leurs voisins plus aisés, grâce au système de la location annuelle. Par contre, là où la colonisation agricole a atteint ses limites, ce système laisse apparaître une nouvelle distinction statutaire entre les *inquilini* – habitants-propriétaires, présents au moment de l'établissement du premier cadastre et qui ont voix au chapitre dans les assemblées communautaires – et les *sub-inquilini* – nouveaux arrivants ou cadets exclus de l'héritage familial, sans accès à la propriété et contraints d'aller travailler chez les autres.

Jusqu'en 1848, ce type de « propriété absolue » n'est pas inscrit dans la loi commune, mais repose sur les seuls règlements de l'administration domaniale. Justifiée, dans un premier temps, par son efficacité économique et fiscale – le nouvel impôt foncier a permis une hausse substantielle des revenus –, cette expérience est défendue en 1790, mais surtout à partir de 1830, comme un exemple politique, susceptible de résoudre la question paysanne en Hongrie.

Benjamin Landais est maître de conférences en histoire moderne à l'Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. Il a soutenu en 2013 à l'Université de Strasbourg une thèse de doctorat intitulée « Nations, privilèges et ethnicité à l'époque des Lumières : l'intégration de la société banataise dans la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e siècle », dont il prépare la publication prochaine.

Ses recherches sur le Banat ont donné lieu à plusieurs articles, notamment « Du partage communautaire au lopin familial : vie politique et réforme cadastrale dans les villages du Banat au XVIII^e siècle » dans la revue *Histoire et sociétés rurales* (n° 37, 1^{er} semestre 2012).

14h55

Tracy K.DENNISON (California Institute of Technology / Ludwig-Maximilians Universität München)

Using micro-level evidence to address macro-level questions: serfdom and the economic history of Russia

The history of Russia is worthy of study in its own right, but it also offers a useful context within which to consider larger questions about the practice of history. This talk will present empirical findings for Russia in the context of a discussion about methodological approaches.

The focus will be on three issues in particular:

1) The perceived tension between micro-history and the grand narratives of economic and political history.

Studies of specific localities or particular sets of sources (parish registers, court records, or manorial accounts) are usually distinguished, methodologically, from other kinds of historical studies. 'Micro-history' and 'case study' are terms that call to mind an emphasis on the local *at the expense of* the general. (Those who engage in local-level research constantly field questions about the 'representativeness' of their studies.) It will be argued here that this is not – or at least does not *have to be* – the case. Micro-history and broader narratives inform one another in a kind of dialectical process, where micro-level studies are guided by the hypotheses and assumptions set out in more general historical narratives, and our larger narratives are revised and made more empirically robust (and sometimes altogether falsified) by incorporating the findings of micro-history. Specific examples in the historiography include the Cambridge Group and Annales School studies of demographic behaviour and family life in specific locales, the findings of which forced a full-scale reconsideration of views of the family in pre-industrial Europe.

2) The Russian case study: using micro-level sources to address general theories about the past.

The history of Russia has lent itself easily to the grand narrative; it is usually presented as a story of tsars, serfs, and revolution. It is 'eastern Europe' par excellence – a society without markets or 'rule of law', where peasants were forced to be self sufficient and rely on extended family and communal institutions for support. Russian peasants are thought to have existed outside functioning economic and legal frameworks; they were subjects of either noble landlords or the state and exploited as such. Peasant communes offered solidarity and a form of risk minimization in the face of oppression and uncertainty. It is perhaps not so surprising that this account of rural Russia has prevailed for so long, since access to archives was constrained for decades and political considerations guided much historical research. But access to new source materials in the post-Soviet period has made it possible to test these assumptions and challenge existing narratives. This section discusses the ways in which evidence from a variety of 'local' sources (estate-, parish-, and province-level) can be used to improve our understanding of rural society and peasant behaviour in the past. Documents such as estate inventories, parish registers, land surveys, serf petitions, communal meeting minutes, passport lists, official correspondence, and tax registers can

shed light on factor markets, the role of the commune, social stratification, family life, local politics, and the relationship of peasants with the outside world (landlords, local officials, the church, distant settlements). A variety of sources can help us to see different aspects of the society and the ways in which social, economic, and demographic decisions were related to one another. Questions regarding the relationship between localities and the state and micro-level evidence and macro-narratives will be addressed.

3) The 'two cultures' of economic history.

One of the most pressing questions in social science today is how to raise standards of living in the poorest parts of the world. This is the question that guides most work in development economics and much of the economic history done by economists. But it is a question that cannot be divorced from a historical context. And understanding of pre-industrial economies can shed much-needed light on current questions related to growth and development. Unfortunately, the disciplines of economics and history have grown estranged over the past decades; members of these disciplines rarely interact with one another, even though there are clear points of intersection in research programmes. It will be argued in this section that the expertise of *both groups* is required to address questions related to economic development, and that historians working in areas related to politics, law, and economy in the past should engage the theories and findings of social scientists in their research.

[Tracy K. Dennison](#) est professeur au California Institute of Technology (Professor of Social Science History) et professeur invitée de la section d'histoire économique du département d'économie de l'Université Louis-et-Maximilien de Munich (LMU München).

Son livre, publié en 2011, *The Institutional Framework of Russian Serfdom* (Cambridge University Press), a reçu plusieurs prix (dont celui décerné, au Royaume-Uni, par la Société d'histoire économique, pour la première monographie d'un auteur dans le domaine de l'histoire économique et/ou sociale, en 2012). Tracy Dennison est membre du comité de rédaction de la revue *The Journal of Modern History*.